

Direction des travaux publics,
des transports et de l'énergie
du canton de Berne
Office des transports publics
Reiterstrasse 11
3011 BERNE

La Neuveville, le 4 novembre 2010

Modification de l'arrêté sur l'offre 2010-2013

Monsieur le Chef d'Office,

Le Conseil du Jura bernois (CJB) a été informé de la consultation technique que vous avez lancée par lettre du 22 octobre dernier. Bien que ne figurant pas sur la liste des destinataires, nous avons décidé de vous faire parvenir quelques commentaires. Nous souhaitons à l'avenir recevoir également les documents mis en consultation.

Le CJB n'a pas de remarques sur les modifications dues à des planifications d'offres et exploitations pilotes qui prennent fin, ni sur la modification de l'ordonnance sur l'offre des transports publics (OOT), qui ne concernent pas le Jura bernois ou alors relèvent d'adaptations d'ordre technique et juridique. Par contre, les adaptations de l'offre dues aux conditions générales financières modifiées appellent de notre part les commentaires suivants :

1. Coûts supplémentaires du matériel roulant ferroviaire

Nous sommes conscients que les exigences vis-à-vis du matériel roulant augmentent (climatisation, accessibilité, performances) et que l'affectation au trafic régional de matériel plus ancien n'est plus acceptée. Toutefois, les explications que vous donnez avec votre calcul des 6.2 millions manquants qui entraîneraient une baisse de l'offre sont pour le moins succinctes et nous laissent sur notre faim.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que les entreprises procèdent à des renouvellements de matériel roulant; pour mémoire le canton a contribué au financement, depuis les années 1990, de 38 rames Ninas, 13 rames GTS et 21 rames Loetschberger pour le groupe BLS, sans citer par le détail les investissements effectués par les réseaux à voie étroite : RBS, ASm et CJ. Les effets de ces renouvellements de matériel roulant sur les coûts d'amortissement et d'exploitation étaient donc parfaitement prévisibles. Nous croyons savoir en revanche que les CFF ont revu leur politique d'amortissement, et que la cause essentielle de ces coûts supplémentaires découle de cette décision.

Nous sommes très étonnés que les effets de décisions planifiées longtemps à l'avance, apparaissent soudainement en cours de période. Nous croyons aussi savoir que l'OFT définit des directives d'amortissement pour le matériel roulant. Une entreprise, fût-elle la plus grande, peut-elle modifier unilatéralement ses critères d'amortissement ? En conséquence, nous jugeons en l'état cette augmentation des coûts totalement infondée.

2. Mesures d'économie de la Confédération

Les cantons ne peuvent que subir les conséquences des décisions de la Confédération. Ces mesures vont à l'encontre de nombreuses politiques fédérales et ne sont pas acceptables. Nous invitons le canton à s'y opposer par tous les moyens. Nous songeons notamment aux activités de la CTSO et de la Conférence suisse des directrices et directeurs des transports.

3. Situation des finances cantonales

La maîtrise des finances est nécessaire et le budget est l'affaire du Grand Conseil, mais nous invitons la TTE à redoubler d'efforts pour expliquer aux député-e-s les conséquences concrètes de leurs décisions sur l'offre de transports publics.

Conclusion

Les transports publics sont un domaine où les coûts fixes sont déterminants. Ce secteur supporterait en outre très mal une politique de ruptures et doit pouvoir s'appuyer sur une certaine continuité. En conséquence, des réductions d'offre très importantes auront d'une part un impact financier faible, mais remettrons en question le remarquable succès des transports publics.

Nous craignons que les mesures que vous proposez en consultation ne s'attaquent qu'aux symptômes, et que l'on ne puisse résoudre les problèmes qu'au prix d'une réorganisation en profondeur de la politique des transports.

En vous souhaitant bonne réception de notre avis, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Chef d'office, nos salutations distinguées.

Conseil du Jura bernois

Le président :

Le secrétaire général :

Willy SUNIER

Fabian GREUB

Copies (courriel) : S. Lachat, S. Dübi, Chr. Aebi